



Document de fin de contrat

Par hugoL

Bonjour Madame, Monsieur,

Je me permet de vous écrire afin d'avoir une réponse sur un sujet: j'étais sous CDD saisonnier du 1er juillet au 30 septembre et en fin de mon contrat c'est à dire a la mi-septembre il fallait récupérer des heures car j'avais trop d'heures supplémentaires de ce fait si j'avais la possibilité tout en le confirmant et communiquant avec mon responsable je débaucher plus tôt que prévu et bien entendu mon responsable réalisait les changement d'emplois du temps via skello un logiciel de planning.Sauf que vers le 20 septembre je communique 30 minutes d'heures supplémentaires en plus a mon responsable mais il me communique le fait que La Direction lui a bloqué l'accès r a skello.

De ce fait aucun changement ne peut être fait autant pour enlever des heures que pour en ajouter. Mais il y a de ça 2 semaines donc en début septembre,j'ai fais la demande a mon responsable d'avoir mon samedi soir (lors de mon dernier jour de travail) il me l'a confirmé a l'oral et par écrit via un message et non un mail de ce fait vu qu'il me donne ma soirée je ne suis donc pas venu sur mon lieu de travail le samedi 30 septembre.

Et aujourd'hui le 4 octobre je reçois un mail de mon ancienne directrice qui me demande je cite " de prendre rapidement rendez-vous avec elle même ou son adjointe afin de régler les derniers documents administratif ex : attestation pôle emploi solde tout compte etc..) et dans son même mail elle souhaite profiter de ce rendez-vous afin d'échanger sur ma non présence ce samedi soir. Elle demande donc je cite " une rencontre et une explication sont nécessaires avant que nous n'envisagions d'éventuelles actions vous concernant" ce qui génère une incompréhension de ma part vu que je l'ai communiqué a mon responsable et queil m'a donné cette soirée

Mes demandes sont les suivantes : quels sont mes droits? Est-ce que je risque quelque chose? Et peut elle garder mes documents administratifs de fin de contrat ? Et suis-je obligé de m'y rendre pour les récupérer en mains propre?

Très cordialement

Par kang74

Bonjour

Pour le Samedi vous lui donnerez l'accord écrit de votre employeur, même si , une absence, a nécessairement un impact sur votre paie .

Donc vous allez à ce rendez vous, vous récupérez vos papiers de fin de contrat, vous signez le solde de tout compte : vous aurez 6 mois pour le contester .

La seule action possible en fin de contrat c'est la retenue de choses qui amènent un solde négatif .

Si problème , vous lui expliquez que vous prendrez conseil auprès de l'inspection du travail si besoin.

NB : Je ne comprends pas pourquoi le Samedi il y a deux semaines étaient votre dernier jour de travail si votre contrat finit le 30/09.

Par hugoL

Bonsoir,

Merci beaucoup pour votre réponse si rapide et désolé si je me suis mal exprimé !